



“ #19 PARTICIPATION ENCOURAGÉE, CITOYENNETÉ EMPÊCHÉE ”

LE DISPOSITIF BRI-CO FACE AUX ENJEUX
DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Septembre 2026

Une publication de la Fédération des Services Sociaux
Auteurs et autrice : Joaquin De Santos, Justine Vleminckx, Toufik Cherifi

LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION

Depuis décembre 2021, la Cellule recherch'action de la FdSS est engagée dans l'accompagnement et l'analyse d'un dispositif d'intervention sociale, le BRI-Co¹, qui consiste à créer des espaces conviviaux de rencontre et d'écoute. L'objectif du projet est de mettre la lumière sur les vécus des habitant-es des quartiers populaires bruxellois, et de mener in fine à des changements concrets dans leur environnement immédiat.

En tant qu'intervenant-es chercheuses et chercheurs, nous sommes amené-es à remplir plusieurs rôles qui se nourrissent respectivement : documentation des vécus des personnes ; gestion concrète du projet, avant, pendant et durant le BRI-Co ; soutien à la mise en action ; et production de méta-analyses sur le dispositif et sur ses effets.

¹ Bureau de Recherche et d'Investigation sur les Communs. Pour une approche historique du dispositif, consulter : DEMOTIER, Pierre. 2023. « BRI-Co : (p)réparations dans les quartiers », *Cesep*, 83 p.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	4
INTRODUCTION.....	7
1. AVANT MÊME DE PARTICIPER, DES POSSIBILITÉS RESTREINTES DE SE RÉUNIR	10
Faire avec la privatisation des espaces.....	11
... Et l'encadrement réglementaire de l'espace public.....	13
2. PARTICIPER MAIS À QUELLE FIN ? OU LA FABRIQUE DE LA RÉSIGNATION À PARTIR DE DEUX CAS D'ÉTUDE	17
Le stade Verdonck ou la réouverture d'un espace vert empêché par la bureaucratie	19
La technicité au détriment des locataires : les sociétés de logements sociaux	22
CONCLUSION : LA CITOYENNETÉ EMPÊCHÉE DES HABITANT·ES DES QUARTIERS POPULAIRES.....	26
BIBLIOGRAPHIE	29

ÉDITO

Écrire sur les BRI-Co pour rendre compte de ce qui s'y trame est un exercice délicat. Mettre des mots sur un dispositif où les choses importent plus que les mots peut même sembler contradictoire. Cet effort est pourtant nécessaire : il faut raconter ces expériences pour saisir ce qu'elles ont à nous apprendre, il faut les partager et les commenter pour les comprendre, il faut faire circuler ces analyses pour continuer à expérimenter. Et pour transporter fidèlement ce qui est produit à chacun de ces points de passage, l'écriture est un support particulièrement utile et fiable. La simple existence de ce *Cahier de la recherche action* constitue donc en soi un succès pour lequel ses trois auteurs et autrice doivent être reconnus.

Mais ce que Joaquin, Justine et Toufik proposent ici va au-delà du récit d'expériences. Avec humilité, ils mettent en lumière l'ampleur de leur travail et de celui de l'ensemble des intervenant-es qui agissent dans et autour des BRI-Co. Ils nous donnent à voir ce que (leur) coûte la politisation d'un problème dans le cadre d'un BRI-Co. Schématiquement, ce processus peut être décomposé autour de trois étapes.

La première, c'est l'accompagnement de la formulation d'un problème, à partir d'une exploration des conditions de vie des personnes rencontrées. Il faut faire le deuil de l'efficacité et de la croyance selon laquelle un avis sur les enjeux du territoire existe comme un fruit qu'il suffirait de cueillir. Face à des habitant-es de quartiers populaires dont les voix ont été méprisées au travail, dans les administrations publiques et à mille autres endroits, il faut reconstruire les conditions qui permettent à chaque personne de se sentir légitime d'identifier et de formuler ce qui pose problème. Cela passe par la mise en œuvre d'une série de savoirs-faire, inspirés à la fois de l'éducation populaire, de l'ethnographie et du travail social. Il est bien question de savoirs-faire qui permettent de s'ajuster à chaque situation et non d'outils

que l'on utilise sur tous les terrains et finissent pas nous imposer leur logiciel politique. Celles et ceux qui voulaient trouver dans ce *Cahier* un manuel vont donc être déçu·es, mais les autres vont découvrir ce que coûte une enquête collective à Bruxelles.

La finalité visée par les BRI-Co n'est pas seulement de « rendre compte », mais aussi, voire surtout, de « prendre en compte » : trois lettres en plus qui changent tout. Cela change tout pour les personnes concernées, qui voient alors que ce qui leur importe a de la valeur pour d'autres et n'est pas abandonné en cours de processus. Cela change tout aussi pour les professionnel·les, qui ne sont plus seulement présent·es pour faire émerger des discours dans l'espace public mais pour faire en sorte que ces discours marquent littéralement l'espace public. Ces professionnel·les doivent alors composer avec les lenteurs administratives, les procédures complexes, la technicité des expert·es mandaté·es et d'autres entraves. Les auteurs et autrice de ce *Cahier* ne le mentionnent pas explicitement, mais c'est aussi une étape où les inimitiés personnelles ou politiques refont surface, où les habitudes et consensus sont bousculés par le BRI-Co. Malgré ces épreuves, il leur faut continuer à suivre le dossier. Même si l'on n'est pas directement concerné·e, même si cela déborde le cadre de ce qui avait été prévu initialement, même si cela fâche certain·es, même quand on est fatigué·es.

Entre ces deux étapes, il y a celle de la synthèse des voix entendues, des problèmes pointés du doigt, des malaises ressentis, des injustices dénoncées, des non-dits décodés... L'une des spécificités du BRI-Co tient à ce que cette étape n'est pas réalisée *ex post* par les chercheurs et chercheuses dans leur bureau, mais au cours-même du BRI-Co et aux mêmes tables que celles sur lesquelles les repas sont partagés avec les habitant·es. Les liens tissés entre les récits sont partagés le dernier jour du BRI-Co avec toutes celles et ceux qui y ont contribué, mais aussi avec celles et ceux qui avaient été tenu·es éloigné·es de ces tables. Et c'est dans ce geste que naît la plus grande vertu du BRI-Co : récupérer de l'autonomie collective et la partager avec celles et ceux qui en ont été privé·es.

Mais quand l'enjeu devient la prise en compte du problème et sa résolution, la parole et la présence des habitant-es restent-elles nécessaires ? On touche là une question irrésolue par ce *Cahier* : le BRI-Co est-il un dispositif de démocratie participative, d'enquête ou de plaidoyer ? Les auteurs et autrice ont vu juste en ne cherchant pas à la trancher. Contrairement à d'autres, cette ambiguïté est à cultiver plutôt qu'à lever. On pourrait considérer qu'il est possible de faire les trois en même temps, et même trouver dans une lecture un peu trop rapide de John Dewey des arguments pour justifier cette posture. Mais, en pratique, cela ne tient pas. Lorsqu'il s'agit d'aller à la rencontre des habitant-es et de formuler ensemble ce qui leur pose problème, les enjeux à tenir à l'œil, les postures à tenir et les pratiques déployées sont spécifiques. Lorsqu'il s'agit de comprendre les discours entendus, de mettre au jour les tensions et contradictions, de les analyser et de les synthétiser, ce sont d'autres enjeux, postures et pratiques encore. Et c'est encore différent lorsqu'il faut dialoguer avec des expert-es, répondre à leurs attentes pour faire avancer les choses, puis faire passer par la fenêtre ce qui n'est pas passé par la porte.

C'est alors que la place singulière des animateurs et animatrices du BRI-Co devient difficilement tenable, comme l'est celle du-de la délégué-e syndical-e dans le monde du travail. En relisant *Résister à la chaîne*, j'ai été interpellé par les homologues entre les décalages constants auxquels le délégué syndical Christian Corouge est confronté et ceux exposés dans ce *Cahier*. Composer avec et dans ces décalages, c'est sans doute une partie du savoir-faire des délégués syndicaux, capables de parler autant que d'écouter dans les ateliers, rompus aux codes et aux formes de l'appareil syndical, ayant l'expérience requise pour anticiper les coups de l'adversaire en négociation avec l'employeur. Les résultats que Christian Corouge et d'autres délégués parvenaient à engrener ne sont-ils pas ceux qui permettaient aux mandants de retrouver un sentiment de puissance politique et une forme d'autonomie collective ? C'est peut-être donc une reprise originale de la question d'une délégation émancipatrice qu'invitent les auteurs et autrice de ce *Cahier*.

Julien Charles

CESEP, Centre Socialiste d'Éducation Permanente asbl

INTRODUCTION

Sous la législature 2019-2024 de la Région de Bruxelles-Capitale, un nouveau Service régional a été créé avec l'ambition affichée de « faciliter la participation citoyenne » et de restaurer la confiance dans la démocratie en rapprochant institutions et citoyen·nes. Cette initiative a été présentée par les autorités comme une réponse au constat récurrent d'une remise en question croissante de la légitimité de l'action publique et des institutions représentatives. La participation citoyenne y est envisagée comme un levier permettant de mieux prendre en compte les expériences et les points de vue des habitant·es, tout en renforçant leur implication dans la vie démocratique.

Cette promesse – répondre à la « crise » de la démocratie représentative par le développement de la participation citoyenne – n'est pas nouvelle, mais elle paraît difficilement trouver une traduction effective. Si les dernières décennies ont vu se multiplier les dispositifs participatifs, de nombreuses études montrent qu'ils peinent à renforcer le sentiment de confiance envers la démocratie, notamment lorsqu'ils ne s'accompagnent pas d'un véritable partage du pouvoir et d'une prise en compte effective de la parole citoyenne (Blondiaux, 2001, 2011 ; Berger, 2019 ; Berger et Charles, 2014 ; Loisel et Rio, 2024 ; Carrel, 2013...). Il y a donc lieu de se questionner sur les possibilités réelles accordées à tous les citoyens et citoyennes de s'exprimer et de prendre (leur) part à l'exercice démocratique mais aussi sur la capacité des institutions à entendre cette parole et à la traduire en transformations concrètes.

En tant que chercheuses et chercheurs-intervenant·es engagé·es dans un dispositif d'intervention sociale qui s'inscrit dans le cadre de la législature mentionnée plus haut, nous sommes continuellement confronté·es à ce questionnement.

Déployé depuis 2021, dans plus de 30 micro-quartiers bruxellois répartis sur 14 des 19 communes de la Région, le BRI-Co¹ consiste à créer les modalités nécessaires à une prise de parole collective autour des conditions de vie des habitant·es issu·es de quartiers populaires bruxellois. Ainsi, pendant plusieurs jours, un espace de convivialité est installé au cœur d'un quartier, sur base d'une logistique bien huilée. En un rien de temps et à l'aide d'une série d'éléments de décor (nappes, fleurs, bougies, etc.), un espace lambda est transformé en une forme de cantine de proximité où nourriture et boissons chaudes sont servies gratuitement toute la journée.

L'objectif du dispositif est de faciliter la rencontre et les échanges entre habitant·es, associations locales, chercheurs et chercheuses-intervenant·es, avec pour finalité d'impulser une dynamique collective susceptible de déboucher sur des changements concrets dans la vie d'un quartier et de ses riverain·es. Ceux-ci peuvent prendre des formes diverses parmi lesquelles l'aménagement d'un espace public, l'ouverture d'un local collectif, la création d'un comité d'habitant·es, la dératification d'immeubles, l'installation de poubelles publiques, ou encore l'amélioration de certains services de proximité (Vleminckx et al. 2023 ; Cherifi et al. 2025).

Si cette parole s'exprime assez facilement lors de ces moments conviviaux, l'expérience du BRI-Co met en évidence la difficulté récurrente à transformer les demandes et besoins formulés collectivement en transformations effectives. De nombreux obstacles ralentissent, compliquent ou empêchent cette concrétisation.

Ces « empêchements » peuvent relever de la complexité du paysage institutionnel bruxellois, des lourdeurs administratives, d'un déficit d'écoute de la part de certaines institutions, d'une asymétrie de pouvoir et de ressources entre institutions et habitant·es, etc. À cela s'ajoute également un enjeu crucial de temporalité : le temps institutionnel, nécessaire pour obtenir une première avancée, est souvent particulièrement long. Il contraste avec

1 Bureau de Recherche et d'Investigation sur les Communs. Pour une approche historique du dispositif, consulter : DEMOTIER, Pierre. 2023. « BRI-Co : (p)réparations dans les quartiers », *Cesep*, 83 p.

l'urgence et les lendemains incertains qui caractérisent les réalités vécues par les habitant·es des quartiers populaires évoluant a fortiori dans un contexte de forte mobilité géographique².

En ce sens, il faut aussi mesurer une autre limite directement liée aux dispositifs participatifs eux-mêmes et à leur cadre de développement institutionnel : le BRI-Co est un projet financé via des « subsides facultatifs », un financement ponctuel dont le renouvellement annuel n'est pas garanti. L'engagement à soutenir des dynamiques citoyennes susceptibles de mener à des évolutions tangibles est donc précaire, toujours suspendu à la pérennisation des subsides.

Partant de l'analyse de ces « empêchements », ce cahier invite à la mise à plat d'un travail réflexif sur le dispositif BRI-Co mais également sur les politiques de démocratie participative à l'œuvre jusqu'ici. Une telle réflexion nous apparaît d'autant plus fondamentale que, depuis maintenant cinq ans, nous constatons, au départ de notre position de chercheuse ou chercheur-intervenant du BRI-Co, que l'effet immédiat de ces empêchements est d'alimenter chez les populations concernées de la frustration et de l'incrédulité face au jeu démocratique et de la résignation quant aux possibilités d'agir collectivement sur certaines problématiques.

Lorsque les paroles exprimées peinent à se traduire par des changements tangibles, le risque est grand que les dispositifs participatifs contribuent paradoxalement à renforcer le sentiment d'impuissance politique qu'ils étaient précisément censés combattre. ►

2 À Bruxelles, la mobilité résidentielle est globalement élevée parce que la ville compte une majorité de locataires. Cependant, cette mobilité est très inégalement répartie selon les quartiers. Cette différence de mobilité n'est pas seulement démographique (plus présente dans les quartiers où il existe une forte présence de jeunes adultes (20-35 ans), des étudiant·es, des expatrié·es et travailleuses et travailleurs internationaux.) ; elle reflète aussi une forme de ségrégation urbaine. Les quartiers populaires centraux connaissent une forte rotation des habitant·es, des processus de gentrification, des arrivées et départs fréquent·es de ménages aux profils sociaux différents. À l'inverse, les quartiers résidentiels plus aisés de la deuxième couronne (par exemple certaines parties d'Uccle, de Woluwe-Saint-Pierre, d'Auderghem ou de Watermael-Boitsfort) affichent des taux de stabilité nettement plus élevés. Voir notamment : Van Crieelingen, M. 2006.

1. AVANT MÊME DE PARTICIPER, DES POSSIBILITÉS RESTREINTES DE SE RÉUNIR

Le dispositif BRI-Co se déploie à l'échelle de différents micro-territoires bruxellois — une place, un pâté de maisons, un parc, etc. — en investissant des locaux disponibles ou directement l'espace public. Il s'inscrit dans une logique d'action de proximité, sur des territoires de moins de 5.000 habitant·es, au plus près des réalités quotidiennes, des besoins exprimés et de ce qui fait sens pour les personnes concernées : leur environnement immédiat, les relations de voisinage, les conditions de logement, les services de proximités, les usages ordinaires du territoire, etc.

Dans les quartiers que nous avons explorés, nous avons très vite été marqués par la rareté de locaux accessibles et abordables. Les expériences menées au sein du BRI-Co ont en effet mis en lumière la difficulté prégnante, pour les habitant·es comme pour les actrices et acteurs associatifs, de trouver des espaces où se rencontrer, s'organiser collectivement et potentiellement faire émerger des formes de vie collective.

FAIRE AVEC LA PRIVATISATION DES ESPACES...

« On a beaucoup d'envie d'organiser des choses mais on se retrouve coincé·es sur la question de l'endroit. La plupart des locaux ont été privatisés à Bruxelles. » (Travailleur impliqué dans le BRI-Co, août 2022)

La raréfaction des lieux accessibles pour les habitant·es et les associations est étroitement liée à l'intensification des logiques spéculatives sur le marché immobilier bruxellois. Dans la Région, entre 2010 et 2020, les prix des loyers ont augmenté de plus de 83 %, menant à une pénurie structurelle de logements abordables (Dupont, 2022). Cette flèche ascendante n'a jamais décliné puisque de 2020 à 2025, ces montants ont continué à croître, pour atteindre près de 40% de taux d'augmentation en cinq ans.

Dans un tel contexte d'inflation incontrôlée, les espaces disponibles tendent à être prioritairement affectés à des usages considérés comme plus rentables économiquement. Cette évolution réduit progressivement les possibilités, pour les habitant·es, les associations et les collectifs locaux, d'accéder à des lieux abordables où se rencontrer, organiser des activités ou développer des formes de solidarité de proximité.

Dans un mouvement similaire, plusieurs travailleurs et travailleuses sociales rencontré·es dans le cadre du projet BRI-Co ont également souligné la privatisation croissante des espaces publics extérieurs, à des fins marchandes. Les politiques mises en place durant la crise du Covid-19 ont certainement favorisé cette évolution, en encourageant l'extension des terrasses de cafés et de restaurants sur des morceaux d'espaces publics, comme des trottoirs ou certaines places.

L'accès à certains lieux de sociabilité est ainsi de plus en plus conditionné par la capacité à acheter, à fréquenter des commerces ou à participer à des formes de consommation « légitimes » et ce d'autant plus que dans certaines communes bruxelloises, les présences jugées improductives ou simplement

non marchandes peuvent apparaître suspectes. Dans l'hypercentre bruxellois, il est par exemple désormais interdit de consommer de l'alcool sur la voie publique, hors des espaces Horeca.

En plus d'accentuer des formes de ségrégation spatiale, en distinguant les usagers et usagères légitimes de l'espace public, confiné·es dans leur rôle de « consomm'acteurs urbains » (Garnier, 2008) et les autres, cette évolution contribue à fragiliser les usages populaires et ordinaires de l'espace public, ainsi que les possibilités de rencontre informelle.

Selon Garnier (Id), qui décrit le mouvement de réenchantement de l'espace public comme un simulacre, les politiques de « requalification » de ces espaces, souvent orientées vers la « récréation du lien social », ne se limitent pas à l'embellissement ou à la dynamisation des espaces urbains, comme elles le prétendent, mais participent davantage à une mise en scène contrôlée de la vie collective.

L'auteur montre que ces aménagements produisent une urbanité « lisse », sécurisée et fortement esthétisée, où les usages spontanés, conflictuels ou populaires de l'espace public tendent à être effacés. Les villes deviennent alors des espaces « scénographiés », comparables à des parcs à thème ou à des centres commerciaux, dans lesquels les habitant·es sont encouragé·es à devenir avant tout des consommateurs et consommatrices et des participant·es à des animations programmées.

... ET L'ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'ESPACE PUBLIC

Ces constats doivent être mis en parallèle avec d'autres observations soulevées par plusieurs habitant-es rencontré-es lors des BRI-Co. Ils soulignent la disparition progressive d'aménagements permettant l'occupation de l'espace public, à l'image des bancs retirés de certains quartiers : *« À l'avenue L., avant il y avait des bancs mais tout ça n'existe plus. On a enlevé les bancs publics « pour éviter les nuisances ». La place du public sur la place publique est limitée. »* (Travailleur impliqué dans le BRI-Co, août 2022).

Or, ces infrastructures modestes jouent un rôle essentiel dans les possibilités de rencontre, de sociabilité et de cohabitation urbaine. Leur effacement participe d'un rétrécissement des espaces de présence légitime pour les habitant-es.

On touche ici au niveau d'empêchement relatif à l'encadrement réglementaire des usages de l'espace public. « Le droit de se rassembler dans l'espace public est soumis à des règles, généralement au motif du maintien de l'ordre ou de la tranquillité du voisinage » (Benzaouia et Van Gyzege, 2017).

L'occupation de l'espace public, l'organisation d'un événement ou le simple fait de disposer dans la rue un panneau affichant une information (le menu du jour, par exemple) est susceptible de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Cette situation interroge sur les possibilités réelles de chacun-e à négocier sa propre présence dans la ville ; les usages de l'espace public apparaissent conditionnés par des procédures d'autorisation rébarbatives, des règlements communaux ou des dispositifs de contrôle.

Dans le cadre du projet BRI-Co, on a constaté qu'une simple demande d'autorisation d'occupation de l'espace public implique souvent de compléter,

dans des délais contraints, des formulaires numériques particulièrement techniques pouvant atteindre une dizaine de pages.

En cas de refus total ou partiel, il faut également être en mesure de négocier avec les autorités compétentes et de défendre son projet avec conviction. Nous en avons fait l'expérience lorsqu'une commune a autorisé l'organisation d'un BRI-Co sur une place publique, mais sans possibilité d'y offrir à boire et à manger. Dans ce cas précis, c'est grâce à notre persévérance et nos moyens mais aussi grâce à nos réseaux professionnels et à la réputation de notre institution, que nous avons finalement pu déployer le dispositif dans son intégralité. Cette situation donne ainsi à voir les inégalités face aux moyens, compétences et statuts que de telles démarches exigent.

Cette question s'est également posée lorsque nous avons travaillé avec des habitant-es sur l'aménagement de mobiliers urbains dans leur quartier. Ce fut notamment le cas autour d'une place clef dans une commune du sud de Bruxelles, à la suite d'un atelier BRI-Co organisé en avril 2022.

Parmi les constats formulés par les participant-es figurait le manque d'animation de la place, lié à la fois à sa configuration en "cul-de-sac" et à l'absence de mobilier urbain permettant de s'y réunir et de s'y rencontrer. L'idée de construire et d'installer des tables de pique-nique a alors émergé, soutenue et corroborée par un habitant qui avait consacré deux semaines de son temps à observer les usages et les modes de circulation sur la place.

Avec cet habitant, l'équipe BRI-Co a entrepris une demande d'autorisation auprès de la commune. Cette démarche a nécessité plusieurs rencontres avec le bourgmestre et les échevins de l'urbanisme et de la participation, qui ont finalement autorisé l'installation temporaire de deux tables de pique-nique et de leurs bancs, à condition de constituer un dossier détaillant les choix techniques pour la mise en œuvre : plans à l'appui, le design du mobilier, l'essence de bois choisie ou encore ses modalités d'installation.

La présence d'un designer au sein de notre équipe a grandement facilité ce travail, qui requiert des compétences spécifiques alors même que la commune ne fournissait pas l'accompagnement nécessaire pour constituer ce type de dossier. Finalement, les tables et les bancs ont pu être installés. Prévue initialement pour une durée maximale de trois mois, la présence de cet équipement s'est prolongée pendant près de deux ans, prenant fin à l'occasion de gros travaux de réaménagement de la place.

Sur base de ces exemples, on peut se demander si l'occupation de l'espace public n'est pas, en pratique, conditionnée à l'appui de « garant-es » politiques ou institutionnel-les – en l'occurrence ici, l'équipe BRI-Co – capables de légitimer une initiative auprès des autorités.

Derrière l'apparente accessibilité de ces procédures administratives se dessine en effet une inégalité plus profonde : toutes les personnes ou tous les collectifs ne disposent pas des mêmes ressources pour faire valoir leur projet, comprendre les codes de l'administration et répondre à ses exigences techniques. Au-delà de nos propres observations, ce constat était posé par une série d'acteurs et actrices sur le terrain, à l'instar de ce travailleur impliqué dans le BRI-Co :

« J'avais l'impression que dans nos réunions, il n'y avait que des experts, que ce soient des travailleurs sociaux, ou du moins de l'associatif, et un habitant qui me semble moi aussi assez expert ou du moins, il a du temps à consacrer à ça. Je pense que le BRI-Co a manqué la cible, les citoyens issus d'un quartier identifié comme défavorisé. Ces gens-là n'y étaient pas quand il s'est agi de se mobiliser pour les tables, mais c'est un public difficile à mobiliser dans le cadre de ce genre de démarche. J'imagine que les habitants du quartier n'ont pas tous des compétences langagières et le temps à consacrer à ce type de démarche de négociation. » (Travailleur du quartier, septembre 2022)

Cette situation interroge la manière dont les pouvoirs publics conçoivent la participation citoyenne, dans ses formats et ses procédures. Encourager les habitant-es à investir leur quartier et à proposer des usages collectifs

de l'espace public suppose-t-il nécessairement qu'ils et elles soient accompagnés par des professionnel·les, des associations reconnues ou des figures politiques capables de se porter garantes de leur démarche ?

Que deviennent, dans ce cadre, les initiatives portées par des personnes plus isolées, moins diplômées ou moins familières des codes des mondes politiques et administratifs ? ►

2. PARTICIPER MAIS À QUELLE FIN ? OU LA FABRIQUE DE LA RÉSIGNATION À PARTIR DE DEUX CAS D'ÉTUDE

Lorsqu'il est question de dispositifs participatifs, on entend souvent l'affirmation selon laquelle « le processus importe tout autant voire davantage que le résultat ». Pourtant, si ce processus vise, comme indiqué en introduction, à « mieux prendre en compte les expériences et les points de vue des habitant·es », quelle valeur peut-on lui accorder lorsqu'il n'aboutit finalement pas à la mise en œuvre des demandes exprimées par les citoyen·nes visé·es par ces initiatives participatives ?

Cette interrogation nous a été adressée, de manière indirecte et récurrente, par les habitant·es rencontré·es au cours des différentes expériences menées dans le cadre du BRI-Co. Nombre de ces personnes ont exprimé une forme de résignation face à la multiplication des démarches participatives les invitant à partager leur vécu, sans que celui-ci ne semble déboucher sur des changements concrets en réponse à leurs préoccupations.

Une habitante a même inventé le néologisme « à-quoi-bonisme » pour qualifier ce sentiment de lassitude : à quoi bon confier sa parole, et avec elle des parts de soi, si celle-ci n'est ni véritablement entendue ni suivie d'effets concrets ?

Cette question nous accompagne depuis le début du projet. À partir d'elle, nous avons été amené·es à interroger à plusieurs reprises notre posture ainsi que notre capacité à nous investir dans les suites du BRI-Co, c'est-à-dire dans ce temps où les témoignages individuels sont traduits en causes communes puis en actions concrètes.

Notre intervention a principalement consisté à nous laisser délibérément « instrumentaliser » par des habitant·es et des travailleurs et travailleuses disposant de peu de ressources et de temps pour faire entendre leurs préoccupations. Nous avons cherché à mettre nos compétences, notre position institutionnelle et nos moyens au service des objectifs définis par les personnes concernées.

Concrètement, notre action reposait à la fois sur un travail de soutien aux dynamiques relationnelles et collectives — notamment par la création de moments de convivialité — et sur la mise à disposition de ressources diverses : appui logistique et financier, travail de médiation, accès à des réseaux institutionnels, ou encore production de forme de légitimité susceptible de renforcer la portée des revendications habitantes.

Pour illustrer ce que l'on pourrait qualifier de processus de fabrication de l'« à-quoi-bonisme », nous présentons ici deux situations.

La première se déroule à l'échelle communale, où deux collectifs d'habitant·es se mobilisent pour obtenir la réouverture d'un espace vert clôturé et inaccessible depuis près de quinze ans.

La seconde concerne une mobilisation de locataires d'une Société Immobilière de Service Public (SISP), confronté·es à des charges communes qu'ils jugent excessives et dont ils peinent à comprendre les fondements. Dans les deux cas, nous avons été impliqué·es dans des luttes toujours en cours, qui s'étendent désormais sur plus de deux années. Ces mobilisations ont nécessité un important travail d'interpellation, ponctué à la fois de petites victoires et de nombreuses déceptions.

LE STADE VERDONCK OU LA RÉOUVERTURE D'UN ESPACE VERT EMPÊCHÉ PAR LA BUREAUCRATIE

En décembre 2023, l'équipe BRI-Co est mobilisée par les collectifs Front de mères³ et We Are Nature (WAN)⁴ afin de soutenir la réouverture du stade Verdonck, un espace vert fermé aux habitant·es depuis plus de quinze ans dans un quartier populaire d'Anderlecht fortement minéralisé. À l'époque, les deux collectifs interpellent les autorités communales qui leur proposent, en réponse, d'organiser une consultation citoyenne afin de s'assurer que l'ouverture du terrain corresponde aux besoins du quartier — une information qui figurait pourtant déjà dans le diagnostic du Contrat de quartier durable Scheut réalisé douze ans plus tôt.

Le rôle de la Fédération des Services Sociaux consiste alors à mettre ses ressources au service de cette démarche, à travers l'organisation d'un BRI-Co en février 2024. Cette rencontre permet de confirmer la volonté des habitant·es de voir ce terrain rendu accessible et utilisé comme un espace ouvert au quartier.

À partir de ce moment, la FdSS, We Are Nature et Front de mères s'engagent conjointement dans un travail d'interpellation des autorités compétentes en la matière, visant à traduire cette aspiration collective en réalisation concrète.

Ce qui apparaît d'abord comme une revendication relativement simple et relevant du bon sens — rouvrir un espace vert inutilisé dans un quartier qui en manque cruellement — se révèle progressivement empêchée par toute une série d'obstacles.

3 Créé en 2016 en France et actif dans plusieurs pays, dont la Belgique, le Front de mères est un syndicat de parents qui lutte contre les discriminations et les violences que subissent les enfants issus des quartiers populaires.

4 L'asbl We Are Nature.Brussels est une association issue de collectifs citoyens qui demandent l'arrêt de la destruction des espaces naturels à Bruxelles.

Le premier précède le BRI-Co et concerne la nécessité, adressée aux habitant-es et aux collectifs mobilisé-es, de devoir continuellement démontrer la légitimité de leur demande. Malgré l'existence de diagnostics antérieurs attestant de l'utilité sociale et environnementale du stade, il leur est demandé de produire à nouveau des preuves de l'intérêt collectif du projet.

Dans cette perspective, une des militantes engagées dans la mobilisation pour la réouverture du stade Verdonck a évoqué l'importance de pouvoir s'appuyer sur des structures intermédiaires pour être reconnues comme une interlocutrice légitime face aux décideurs politiques — spécifiquement, en tant que femme racisée : *« C'est triste, mais la réalité, c'est qu'on a besoin de vous (la FdSS) comme garants de respectabilité ».*

Ces longs mois de mobilisation ont également permis de prendre la mesure de la complexité institutionnelle qui entoure le dossier. Alors que le stade est situé sur le territoire communal, sa propriété relève d'une Société patrimoniale d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), structure peu connue, gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), difficilement identifiable et particulièrement opaque dans son fonctionnement. Comprendre qui possède le terrain, qui est en capacité de décider de son avenir et quelles sont les autorités compétentes pour intervenir a nécessité un travail d'enquête.

À cette difficulté s'ajoute la lenteur des processus décisionnels. Depuis les premières démarches entreprises en 2023, les collectifs, accompagnés de l'équipe BRI-Co, ont multiplié les réunions, les interpellations, les rencontres avec les autorités et les actions de sensibilisation.

Si cette mobilisation a permis d'obtenir certaines avancées, notamment la signature d'une convention temporaire permettant l'ouverture du stade durant l'été 2024, celles-ci se sont révélées fragiles. Après quelques mois d'utilisation du terrain, ponctués d'activités largement appréciées par le voisinage et sans incident notable, la convention a été résiliée unilatéralement par la SPABS, replongeant le dossier dans l'incertitude.

Cette séquence a également mis en évidence les limites d'un discours institutionnel centré sur la recherche du dialogue. La commune d'Anderlecht a constamment affirmé sa volonté de privilégier la concertation avec les différent-es acteurs et actrices concerné-es. Toutefois, cette posture s'est traduite par une réticence à mobiliser des outils plus contraignants à l'égard du propriétaire du terrain, même lorsque les négociations semblaient dans l'impasse. Ainsi, alors que la fermeture du stade est reconnue comme problématique par l'ensemble des acteurs et actrices, aucune institution ne semble prête à assumer pleinement la responsabilité politique de sa réouverture.

En ce sens, la mobilisation interroge le déplacement progressif de certaines responsabilités publiques vers le secteur associatif. Après avoir renoncé à assurer directement la gestion du stade, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à identifier un opérateur externe susceptible de prendre en charge l'occupation et l'animation du site. Autrement dit, la réouverture du stade était conditionnée à la capacité d'une association ou d'une autre organisation de se porter candidate pour en assurer la gestion. Or, les conditions imposées aux éventuels gestionnaires étaient particulièrement exigeantes : prise en charge de l'entretien, des équipements, des assurances et des différents coûts liés à l'exploitation du site, sans financement public significatif.

Ces exigences ont eu pour effet de décourager les candidatures et de maintenir le blocage. Plus largement, elles questionnent la tendance à faire reposer sur des associations déjà fragilisées la gestion d'équipements ou d'espaces qui relèvent pourtant de l'intérêt général.

Après plus de deux années de mobilisation, le dossier du stade Verdonck illustre ainsi les multiples mécanismes qui peuvent entraver l'effectivité de la participation citoyenne. L'opacité institutionnelle, la dispersion des responsabilités, les exigences répétées de justification, la lenteur administrative et le faible engagement des pouvoirs publics contribuent à

transformer une demande pourtant largement consensuelle en un parcours semé d'incertitudes.

C'est précisément dans cette accumulation d'obstacles que se construit progressivement ce sentiment d'« à-quoi-bonisme » évoqué plus haut : l'impression que, malgré les efforts déployés, rien ne bouge.

LA TECHNICITÉ AU DÉTRIMENT DES LOCATAIRES : LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Alors que le cas du stade Verdonck met en évidence les effets de l'immobilisme institutionnel et de la dispersion des responsabilités publiques, la mobilisation autour des décomptes de charges dans le logement social révèle un autre type d'obstacle à la possibilité de faire valoir ses droits : la difficulté, pour les personnes concernées, de comprendre, contester et faire évoluer des dispositifs fortement technicisés.

En août 2023, la FdSS organise un atelier BRI-Co dans une cité de logements sociaux à la demande du Centre d'Appui SocialEnergie (CASE)⁵, lui-même sollicité par les Équipes populaires⁶ actives sur ce territoire.

Plusieurs problématiques préoccupent alors les habitant-es : l'état du bâti, les difficultés de communication avec la Société immobilière de service

5 Développé au sein de la FdSS, le Centre d'Appui Social Energie (CASE) est un service de soutien aux travailleurs et travailleuses de première ligne de la Région de Bruxelles-Capitale, qui fournit les outils nécessaires à la réalisation de suivis plus complets, pertinents et efficaces en matière d'énergie et d'eau.

6 Les Équipes Populaires est un mouvement socioculturel d'éducation permanente belge actif en Wallonie et à Bruxelles. L'asbl rassemble des citoyens et citoyennes pour lutter contre la précarité et les inégalités, et promouvoir la justice sociale, le droit au logement et l'accès à l'énergie.

public (SISP), l'accessibilité limitée de certains services et, surtout, l'incompréhension suscitée par l'augmentation continue des charges locatives. Les habitant·es ne comprennent pas les montants qui leur sont réclamés ainsi que les modalités de leur calcul, et demandent davantage de transparence, mais aussi une répartition plus juste de certaines charges.

Rapidement, la mobilisation qui suit le BRI-Co fait apparaître une première difficulté : la confrontation entre les savoirs d'usage des habitant·es et les savoirs professionnels mobilisés par l'institution.

Lors d'une première rencontre organisée avec la direction de la SISP en février 2024, les locataires et les personnes qui les accompagnent – des travailleurs et travailleuses de la FdSS et des Equipes populaires impliqué·es dans les suites du BRI-Co – se trouvent placé·es face à un discours fortement marqué par un vocabulaire technique.

Lorsque, par exemple, une travailleuse des Equipes populaires demande à la direction de la SISP de confirmer l'organisation de travaux pour apposer des compteurs d'eau individuels – pour l'eau chaude et l'eau froide, sa question donne lieu à une réponse qu'elle peine à comprendre :

Directeur : *« Oui, normalement, on refait toutes les "techniques spéciales". »*

Travailleuse sociale : *« Toutes les techniques spéciales, ça veut dire ? »*

Directeur : *« Chauffage, eau chaude ; les évacuations, vannes, ce qu'on appelle les eaux grises et les remplacements des adductions. »*

Travailleuse sociale : *« "Adduction", ça veut dire quoi ? »*

Directeur : *« Le fait d'amener de l'eau chaude et froide. »*

Les réponses apportées s'appuient sur des procédures, des normes et des mécanismes complexes dont la compréhension exige des connaissances spécialisées. Cette technicisation du débat rend difficile la discussion sur le fond des problèmes soulevés. Elle tend également à déplacer l'attention vers la maîtrise des procédures plutôt que vers les situations concrètes vécues par les habitant·es.

Les travaux d'Hélène Hatzfeld (2011) permettent d'éclairer cette situation en déplaçant le regard des revendications elles-mêmes vers les conditions qui rendent ces revendications audibles ou non. En ce sens, l'autrice explore les cadres d'action qui déterminent les sujets considérés comme légitimes, les formes d'argumentation jugées recevables ainsi que les acteurs et actrices reconnu-es comme compétent-es pour intervenir dans le débat.

Dans le cas étudié ici, la technicité du langage mobilisé par la direction de la SISF ne constitue pas seulement un obstacle de compréhension. Elle contribue aussi à fixer les modalités de la discussion. Les locataires se trouvent ainsi confronté-es à un cadre de dialogue qu'ils et elles n'ont pas défini et dont ils et elles maîtrisent imparfaitement les codes.

Dès lors, l'enjeu ne réside pas uniquement dans l'accès à l'information ou dans la possibilité de prendre la parole, mais aussi dans la capacité à contester les catégories, les procédures et les critères à partir desquels les problèmes sont définis et discutés.

Comme le souligne Hatzfeld, les acteurs et actrices institutionnelles disposent généralement du pouvoir de déterminer en amont les frontières de ce qui est négociable, tandis que les acteurs et actrices ordinaires doivent faire reconnaître leur légitimité à intervenir sur ces mêmes frontières.

Cette question du cadrage se matérialise très concrètement dans l'objet même de la contestation présentée ici. Les décomptes de charges reposent sur des mécanismes comptables, techniques et réglementaires particulièrement complexes. Comprendre les montants réclamés suppose non seulement de maîtriser certaines notions liées aux consommations énergétiques ou à la distribution de l'eau, mais aussi de connaître les règles spécifiques qui encadrent le logement social.

L'accès formel aux documents ne garantit donc pas leur intelligibilité. Dans les faits, l'exercice du droit à l'information dépend largement de la possibilité de mobiliser une expertise spécialisée, ce qui place les locataires dans une

position de dépendance à l'égard des professionnel·les capables de traduire et d'interpréter ces informations.

Enfin, comme pour le stade Verdonck, la mobilisation menée autour du montant élevé des charges représente un coût humain et temporel conséquent. Entre le premier atelier BRI-Co et les premiers engagements obtenus, plus d'un an et demi s'est écoulé. Cette période a nécessité l'organisation de permanences régulières à destination des locataires, la préparation de réunions, le suivi des courriers, les relances auprès des services concernés, l'analyse des documents et le maintien de la mobilisation collective dans la durée.

Sans un soutien continu des Equipes populaires et des équipes de la Fédération des Services Sociaux, il est peu probable que le groupe de locataires serait parvenu à maintenir son niveau d'engagement face à un processus aussi long et exigeant. ►

CONCLUSION : LA CITOYENNETÉ EMPÊCHÉE DES HABITANT·ES DES QUARTIERS POPULAIRES

Dans les discours politiques dominants, les personnes habitant les quartiers populaires sont fréquemment renvoyées à leur « apathie politique », à leur faible engagement ou à leur prétendu désintérêt pour la chose démocratique.

Pour y remédier, les autorités publiques déploient une série de dispositifs participatifs visant avant tout à développer la « participation citoyenne », indépendamment de leurs effets réels sur les conditions de vie des personnes (Blondiaux, L. et Sintomer, Y., 2009). La logique qui prévaut semble privilégier le processus davantage que le résultat.

L'expérience du BRI-Co montre pourtant les limites d'une telle approche. Multiplier les dispositifs participatifs sans prendre au sérieux les attentes en termes de résultats comporte le risque majeur d'alimenter la défiance et la frustration. Ce risque est d'autant plus marqué pour des publics confrontés à des urgences sociales fortes, pour qui l'obtention de changements concrets et rapides est cruciale. Plus fondamentalement, lorsque la démocratie participative nourrit la désillusion quant à la possibilité d'obtenir du changement, elle contribue à renforcer la fracture démocratique qu'elle est censée combler (Loisel, M. et Rio, N., Ibid.).

Par ailleurs, l'idée d'un désengagement citoyen propre aux quartiers populaires mérite d'être déconstruite. Comme le montre Marion Carrel (Ibid.),

les personnes habitant ces territoires développent des formes d'expression et de participation situées, souvent invisibilisées ou disqualifiées. L'enjeu n'est donc pas tant de « mobiliser » à tout prix des publics supposément passifs, que de reconnaître et de légitimer les formes d'engagement existantes, ainsi que les conditions sociales qui structurent leur prise de parole.

Ces observations nous amènent à reconsidérer la question de la « crise de confiance démocratique », qui porte moins sur le principe démocratique que sur ses modalités concrètes de mise en œuvre.

Il revient aux autorités publiques de fournir des moyens suffisants à l'exercice de la citoyenneté : débattre, confronter les points de vue et construire des compromis requiert du temps, des ressources et des espaces adaptés. Une démocratie vivante est, par nature, exigeante et parfois lente.

Il apparaît également fondamental de créer les conditions d'un pouvoir d'agir qui tienne compte des rapports de force et des inégalités sociales, raciales et de genre qui structurent l'action publique et l'accès à la parole, et qui précèdent la participation. Ainsi, les expériences documentées dans le cadre du dispositif BRI-Co mettent en lumière un paradoxe fréquemment exprimé par les personnes habitant les quartiers populaires : alors même que domine l'impression de déconsidération et de délaissement par les autorités publiques — à l'image de leurs quartiers eux aussi dégradés —, ces personnes sont régulièrement invitées à « participer ». Mais comment prendre part à un espace démocratique lorsque les conditions même de reconnaissance et de légitimité font défaut ?

Sans transformation des cadres institutionnels et des modes de décision, les dispositifs participatifs risquent de rester superficiels, voire de renforcer les inégalités de capacité à peser sur les décisions. La participation effective implique aussi un déplacement du pouvoir réel, et non une simple mise en scène de la consultation.

Enfin, il nous semble important d'interroger notre propre responsabilité en tant qu'acteurs et actrices associatives. Soutenir la participation ne consiste pas uniquement à créer des espaces où les habitant-es sont invité-es à « prendre part ». Cela implique aussi d'être capables de nous déplacer vers les enjeux qu'ils et elles identifient déjà comme importants et de mettre les ressources qui nous sont confiées au service de leurs mobilisations.

Autrement dit, il ne s'agit pas de faire participer pour faire participer, mais de soutenir des dynamiques collectives déjà existantes lorsqu'elles portent des revendications en lien avec des enjeux de justice sociale et environnementale.

Ainsi, le mouvement ne devrait pas être à sens unique : aux habitant-es qui prennent part aux dispositifs participatifs doit répondre un associatif capable, lui aussi et dans la mesure de ses possibilités, de prendre part aux luttes et aux préoccupations qui traversent les territoires populaires et concernent des catégories sociales minorisées – comme « garant de crédibilité », par exemple.

Cette réflexion apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte où les fondements de l'État social sont profondément mis à mal. Plus que jamais, soutenir la participation démocratique des personnes issues des quartiers populaires suppose de prendre une part active pour faire entendre leur voix face à des institutions plus puissantes qu'elles et de contribuer, autant que possible, à rééquilibrer les rapports de force qui conditionnent l'exercice effectif de la citoyenneté. ►

BIBLIOGRAPHIE

BENZAOUIA Mohamed et VAN GYZEGEM Thyl (2017). « Derrière les lieux communs », *Bruxelles en Mouvement*, n° 287, Bruxelles : Inter-Environnement Bruxelles (IEB). Disponible sur : https://www.ieb.be/IMG/pdf/bem287_03-04-17.pdf

BERGER Mathieu (2019). *Le temps d'une politique. Chronique des contrats de quartier bruxellois*. Bruxelles : CIVA, 226 p. ISBN 978-2-930391-56-4.

BERGER Mathieu et CHARLES Julien (2014). « Persona non grata. Au seuil de la participation ». In : *Les limites de l'inclusion démocratique*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur, p. 5-36.

BLONDIAUX Loïc (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements*, 18(5), 44-51. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/mouv.018.0044>

BLONDIAUX Loïc (2011). « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? ». *Participations*, n° 1, p. 8-35.

BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves (2009). « L'impératif délibératif ». *Rue Descartes*, vol. 63, n° 1, p. 28-38.

CARREL Marion (2013). « Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ». Lyon : ENS Éditions, coll. « Gouvernement en question(s) ».

CHERIFI Toufik, DE SANTOS Joaquin et VLEMINCKX Justine (2025). « Les réparations matérielles et symboliques : l'exemple du BRI-Co en Région bruxelloise », *Secouez-vous les idées*, n° 130, pp. 36-40.

DEMOTIER Pierre (2023). « BRI-Co : (p)réparations dans les quartiers », *Cesep*, 83 p.

DUPONT Anne-Sophie (2022). « Crise du logement : analyse » Bruxelles : Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH). Disponible sur : <https://rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/Analyse-RBDH-Anne-Sophie-Dupont-Crise-du-logement-decembre-2022.pdf>

GARNIER Jean-Pierre (2008). « Scénographies pour un simulacre : l'espace public réenchanté », *Espaces et sociétés*, 134(3), 67-81. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/esp.134.0067>

HATZFELD Hélène (2011). « Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire ? » Paris : L'Harmattan, coll. « Questions contemporaines », 272 p.

LOISEL Manon et RIO Nicolas (2024). « Pour en finir avec la démocratie participative », Paris : Textuel, coll. « Petite encyclopédie critique », 192 p.

VAN CRIEKENGEN Mathieu (2006). « Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ? ». *Brussels Studies*, n° 1, mis en ligne le 12 décembre 2006. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/brussels/293>

VLEMINCKX Justine, CHERIFI Toufik et ANGÉ Chloë (2023). « Action communautaire à l'échelle des quartiers. Le projet BRI-Co ». *Les Cahiers de la recherch'action*, n° 15. Bruxelles : Fédération des Services Sociaux (FdSS).

LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION

Retrouvez tous les Cahiers sur le site

www.fdss.be/fr/publication/#cahiers-de-la-recherchaction

Vous pouvez recevoir gratuitement un exemplaire papier du cahier par envoi postal sur simple demande : recherche@fdss.be

- # 18 **Étudiantes et sugar dating : réalités, enjeux et pistes pour le travail social 2026**
- # 17 **L'aller-vers en terrain de cyberprostitution 2025**
- # 16 **Le travail social face aux défis du numérique 2024**
- # 15 **Action communautaire à l'échelle des quartiers. Le projet BRI-Co 2023**
- # 14 **« Aller vers » à l'échelle d'un territoire. Le projet des Relais d'Action de Quartier 2023**
- # 13 **Prévenir le surendettement via des ateliers collectifs, retour sur un dispositif 2022**
- # 12 **Prostitution et accès aux droits. La portée politique du travail social 2022**
- # 11 **Prostitution et accès aux droits. La portée démocratique du travail social 2022**
- # 10 **Allo? Aide sociale. Un numéro vert de crise devenu un outil social d'accès aux droits 2021**
- # 9 **Un accueil social de première ligne pour favoriser l'accès aux droits. Non-recours et sous-protection sociale 2020**
- # 8 **Un accompagnement comme un autre ? Travail social et prostitution 2019**

- # 7 **Travailler le social à l'échelle des quartiers. L'action communautaire en chantier 2019**
- hors série **Les marches des communs et des réparations de 2017 – Petit détour d'expérience 2017**
- # 6 **L'aide alimentaire à Bruxelles 2016**
- hors série **Mettre de l'énergie dans le social – le métier d'accompagnateur énergie 2015**
- # 5 **Les réalités de l'utilisateur 2015**
- # 4 **Connaissance du secteur et orientation dans les services associatifs existants 2015**
- # 3 **Construction du lien et temporalités de la relation d'aide 2015**
- # 2 **Les représentations du métier d'assistant social 2015**
- # 1 **Les enjeux de l'accueil 2015**

Une publication de la Fédération des Services Sociaux (FdSS),
49 rue Gheude - 1070 Bruxelles

Editrice responsable : Céline Nieuwenhuys

Tous droits réservés • Dépôt légal septembre 2026



Avec le soutien financier de Vivalis